

Centre Intercommunal
d'Action Sociale Cœur
et Coteaux
du Comminges
4 Rue de la
République
31800 Saint-Gaudens

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 031-200074151-20230614-D202325-DE



N°2023-17

Conseil d'Administration du 14 juin 2023

Nombre de membres à voix délibératives :

Membres : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
S'abstient : 0

Présents : Alain BOUBEE, Jean-Claude DURROUX,
Philippe BRILLAUD, Claire VOUGNY,
Bernard LOUBET, Valérie BERGEROO, Annie NAVARRE, Laurent
BRIOL, Rémy MARTIN, Cédric FERAT, Philippe LAGRANGE,
Françoise LANFANT-PIQUEMAL, Stéphan PRECIGOUT.

Excusés : Magali GASTO OUSTRIC, Jean-Claude ARAGON, Régis
FARRE, Evelyne SANSONETTO, Arminda ANTUNES, Murielle
PINEL, Michèle TRAVERT, Emmanuelle PINIES.

REGULARISATION AFFECTATION DE RESULTAT 2018-BUDGET M22 SAAD

Date de la convocation :
30/05/2023

Monsieur le Vice-Président présente le rapport suivant :

Le compte de gestion du SAAD présente une anomalie, qui concerne les dépenses refusées de 2018.

A compter de 2018, la réglementation M22 a évolué, et le Département, autorité tarifaire, peut toujours rejeter des dépenses, mais cela ne se traduit plus dans l'affectation de résultat, ces dépenses sont déduites à due concurrence des financements ultérieurs. Dès lors, le résultat déficitaire de 37 057,85 € défini comme dépenses refusées par le Département au CA de 2018, reste en attente de décision et (il figure en balance au compte 1198). Il est donc nécessaire de préciser que les dépenses refusées de 37 057.85 € sont réintégrées dans le résultat comptable de 2018 et ce résultat est affecté en réserves de compensation.

Classification de l'acte :
7- Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la régularisation de l'affectation de résultat 2018 – Budget M22 SAAD.

Pour extrait certifié conforme,

Fait le 14 juin 2023

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



Centre Intercommunal
d'Action Sociale Cœur
et Coteaux
du Comminges
4 Rue de la
République
31800 Saint-Gaudens

N°2023-18

Conseil d'Administration du 14 juin 2023

**Nombre de membres à voix
délibératives :**

Membres : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
S'abstient : 0

Présents : Alain BOUBEE, Jean-Claude DURROUX,
Philippe BRILLAUD, Claire VOUGNY,
Bernard LOUBET, Valérie BERGEROO, Annie NAVARRE, Laurent
BRIOL, Rémy MARTIN, Cédric FERAT, Philippe LAGRANGE,
Françoise LANFANT-PIQUEMAL, Stéphan PRECIGOUT.

Excusés : Magali GASTO OUSTRIC, Jean-Claude ARAGON, Régis
FARRE, Evelyne SANSONETTO, Arminda ANTUNES, Murielle
PINEL, Michèle TRAVERT, Emmanuelle PINIES.

DM 2023 BP PRINCIPAL SAAD

Date de la convocation :
30/05/2023

Monsieur le Vice-Président présente le rapport suivant :

Vu l'adoption du budget en date du 05/04/2023

Il est nécessaire de réaliser une décision modificative pour l'année
2023 :

Chapitre 011- frais de déplacements (c/6251) + 20 000 €

Chapitre 012- frais de personnel (c/64131) : + 100 000 €

Total dépenses : + 120 000 €

Classification de l'acte :

7- Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Chapitre 017 : produits de la tarification/ c 7331411 : + 120 000 €

Total recettes : +120 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à
l'unanimité la décision modificative sur le budget principal du SAAD.

Pour extrait certifié conforme,

Fait le 14 juin 2023

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



**Centre Intercommunal
d'Action Sociale Cœur
et Coteaux
du Comminges**
4 Rue de la
République
31800 Saint-Gaudens

N°2023-19

Conseil d'Administration du 14 juin 2023

**Nombre de membres à voix
délibératives :**

Membres : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
S'abstient : 0

Présents : Alain BOUBEE, Jean-Claude DURROUX,
Philippe BRILLAUD, Claire VOUGNY,
Bernard LOUBET, Valérie BERGEROO, Annie NAVARRE, Laurent
BRIOL, Rémy MARTIN, Cédric FERAT, Philippe LAGRANGE,
Françoise LANFANT-PIQUEMAL, Stéphan PRECIGOUT.

Excusés : Magali GASTO OUSTRIC, Jean-Claude ARAGON, Régis
FARRE, Evelyne SANSONETTO, Arminda ANTUNES, Murielle
PINEL, Michèle TRAVERT, Emmanuelle PINIES.

SUBVENTION PLATEFORME DES METIERS

Date de la convocation :
30/05/2023

Monsieur le Vice-Président présente le rapport suivant :

La plate-forme des métiers de l'aide à domicile regroupe tous les
employeurs d'aide à domicile du Comminges et s'occupe de
mutualiser principalement les formations.

Pour vivre, l'association sollicite une subvention de 2 987€ à la
communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges.

Cette dernière verse cette subvention depuis 2017. Or, avec le
transfert du SAAD vers le CIAS depuis 2019, il est logique que le
CIAS prenne en charge cette subvention.

Classification de l'acte :
7- Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à
l'unanimité le versement de la subvention à la plateforme des
métiers.

Pour extrait certifié conforme,

Fait le 14 juin 2023

La Présidente
Magali GASTO OUSTRIC



Centre Intercommunal
d'Action Sociale Cœur
et Coteaux
du Comminges
4 Rue de la
République
31800 Saint-Gaudens

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 031-200074151-20230614-D202328-DE



N°2023-20

Conseil d'Administration du 14 juin 2023

**Nombre de membres à voix
délibératives :**

Membres : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
S'abstient : 0

Présents : Alain BOUBEE, Jean-Claude DURROUX,
Philippe BRILLAUD, Claire VOUGNY,
Bernard LOUBET, Valérie BERGEROO, Annie NAVARRE, Laurent
BRIOL, Rémy MARTIN, Cédric FERAT, Philippe LAGRANGE,
Françoise LANFANT-PIQUEMAL, Stéphan PRECIGOUT.

Excusés : Magali GASTO OUSTRIC, Jean-Claude ARAGON, Régis
FARRE, Evelyne SANSONETTO, Arminda ANTUNES, Murielle
PINEL, Michèle TRAVERT, Emmanuelle PINIES.

CREATION DE POSTES

Date de la convocation :
30/05/2023

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il propose la création des postes permanents suivants :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 2 postes d'agents sociaux principaux de 2^{ème} classe
- 1 poste d'ajointe administratif principal 1^{ère} classe

Classification de l'acte :

4-Fonction publique
4.1 Personnel titulaires et
stagiaires de la F.P.T

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité :

- **DE CRÉER** les postes cités ci-dessus,
- **DE DIRE** que les tableaux des emplois sont modifiés en conséquence,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants au chapitre 012 sont prévus,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Pour extrait certifié conforme,

Fait le 14 juin 2023

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

